



N°2022-77

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda, KALITA Matthieu, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire. Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CONTREL Nathalie donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, FERRAND Benoît donne pouvoir à Laurence DU VERGER, MARGERI Marielle donne pouvoir à JOLY Franck-Alain, MEJAT Yves donne pouvoir à Martine ESSAYAN, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric donne pouvoir à RANC Julien).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : BOURGOGNON Henri

Objet : Décisions modificatives n°4 et 5 de l'exercice 2022 – Budget annexe Espace Culturel L'Atrium

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/04 du 9 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 de l'Espace Culturel L'Atrium ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/42 du 22 juin 2022 approuvant les décisions modificatives n°1 et 2 de l'exercice 2022 du budget annexe Espace Culturel L'Atrium ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/61 du 12 octobre 2022 approuver la décision modificative n°3 de l'exercice 2022 du budget annexe Espace Culturel L'Atrium ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 1^{er} décembre 2022 ;

Considérant l'ajustement nécessaire des crédits inscrits au budget primitif 2022 comme exposé en séance ;

Considérant que ces écritures sont retracées comme suit :

**BUDGET PRIMITIF 2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	DM 1	DM 3	Crédits nouveaux DM 4	TOTAL 2022
Dépenses de Fonctionnement	626 980,00	36 527,08	0,00	0,00	20 000,00	2 000,00	685 507,08
Dépenses réelles de fonctionnement	587 980,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	607 980,00
O11 Charges à caractère général	203 398,00						203 398,00
O12 Charges de Personnel	383 280,00				20 000,00	0,00	403 280,00
65 Autres charges Gestion Courante	302,00						302,00
67 Charges Exceptionnelles	1 000,00					600,00	1 600,00
Dépenses d'Ordre de fonctionnement	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	40 400,00
042 Dotations aux amortissements	39 000,00					1 400,00	40 400,00
001 Déficit de fonctionnement		36 527,08					36 527,08
Recettes de Fonctionnement	626 980,00	0,00	0,00	36 527,08	20 000,00	2 000,00	685 507,08
Recettes réelles de fonctionnement	626 980,00	0,00	0,00	36 527,08	20 000,00	2 000,00	685 507,08
70 Produits de Gestion courante	86 200,00						86 200,00
O13 Atténuation de Charges	5 300,00						5 300,00
74 Dotations, Subventions	15 412,00						15 412,00
75 Autres Produits de Gestion Courante	520 068,00			36 527,08	20 000,00	2 000,00	575 995,08
77 Produits exceptionnels	0,00						
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
002 Excédent Fonctionnement		0,00					0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Solde 2021	Reports 2021	DM 2	Crédits nouveaux DM 4	Crédits nouveaux DM 5	TOTAL 2022
Dépenses d'investissement	39 000,00	0,00	3 429,00	-207,76	0,00	1 400,00	43 621,24
Dépenses réelles d'investissement	39 000,00	0,00	3 429,00	-207,76		1 400,00	43 621,24
21 Travaux Bâtiments	38 800,00		3 429,00	-207,76		1 400,00	43 421,24
16 Emprunts et dettes assimilées	200,00						200,00
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00			0,00
Recettes d'investissement	39 000,00	3 221,24	0,00	0,00	0,00	1 400,00	43 621,24
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	40 400,00
040 Amortissements	39 000,00			0,00		1 400,00	40 400,00
001 Excédent investissement		3 221,24					3 221,24
1068 Affect. D'une partie du solde de Fct en Inv		0,00					0,00

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** les décisions modificatives n°4 et 5 de l'exercice 2022 du budget primitif de l'Espace Culturel L'Atrium ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 14 décembre 2022

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **21 DEC. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le **21 DEC. 2022**



Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Henri BOURGOGNON
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de Ville
Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221221-D2022-77-DE
18/12/2022